



HAL
open science

La cité et ses élites. Modes de reconnaissance sociale et mentalité agonistique en Grèce archaïque et classique

Alain Duploux

► **To cite this version:**

Alain Duploux. La cité et ses élites. Modes de reconnaissance sociale et mentalité agonistique en Grèce archaïque et classique. Henri Fernoux; Christian Stein. Aristocratie antique : modèle et exemplarité sociale, pp.57-77, 2007. halshs-00583527

HAL Id: halshs-00583527

<https://shs.hal.science/halshs-00583527>

Submitted on 6 Apr 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA CITÉ ET SES ÉLITES : MODES DE RECONNAISSANCE SOCIALE ET MENTALITÉ AGONISTIQUE EN GRÈCE ARCHAÏQUE ET CLASSIQUE

La définition de l'aristocratie grecque archaïque et classique n'a jamais suscité de débat passionné. Le concept faisant l'unanimité par sa simplicité apparente, nombreux sont les historiens, les archéologues et les épigraphistes à mentionner le rôle des aristocrates dans les cités grecques, à leur rapporter telle pratique ou à expliquer tel processus historique par leur entremise. La facilité avec laquelle nombre de chercheurs usent des mots « aristocratie », « Adel », « Oberschicht », « upper class » ou « élite », sans même parler de « noblesse », n'en finit pourtant pas de masquer un réel problème de définition. Ces termes, tous connotés dans nos langues modernes par plus d'un millénaire d'histoire médiévale et moderne, ont en fait bien souvent déterminé *a priori* la conception des réalités antiques. En 1984 déjà, Benedetto Bravo nous mettait en garde : « on ne devrait pas, comme on le fait d'habitude, parler des “nobles”, des “aristocrates” de la Grèce archaïque sans indiquer ce qu'on entend par là, car la notion courante de noblesse, pour ce qui concerne la Grèce archaïque, ne repose que sur un *consensus* superficiel, qui est le produit, non pas d'une longue tradition de recherches critiques, mais d'habitudes de pensée non réfléchies »¹. Rares sont en effet ceux qui se sont attachés à cerner la nature exacte de ces élites et à comprendre les relations qu'elles avaient tissées avec le reste de la société. Et de ce point de vue, les antiquistes ne sont pas mieux lotis que les médiévist². Pour éviter de souscrire à

1. B. BRAVO, « Commerce et noblesse en Grèce archaïque. À propos d'un livre d'Alfonso Mele », *DHA*, 10, 1984, p. 140.

2. Ainsi que le fait remarquer K.F. WERNER, *Naissance de la noblesse. L'essor des élites politiques en Europe*, 2^e éd., Paris, 1998, p. 125-137.

ces automatismes conceptuels, il nous faut donc avant tout expliciter notre vocabulaire et sans cesse préciser les réalités historiques qui se cachent derrière les mots que nous utilisons.

Une définition traditionnelle remise en question

Si plusieurs études ont fait progresser la réflexion sur les élites des époques hellénistique et impériale¹, la Grèce archaïque et classique, elle, n'a guère trouvé de place dans le débat sur la structure des élites anciennes. La cause était à vrai dire entendue depuis fort longtemps, tant « aristocratie » et « archaïsme » sont ancrés dans nos manières de penser la cité grecque.

Dans l'ensemble, les spécialistes n'ont guère fait reposer le statut aristocratique que sur trois éléments : le pouvoir, la naissance et la richesse². Ainsi définie, l'aristocratie grecque rassemblerait tous les individus qui occupent une position politique, sociale et économique dominante. L'aristocrate est donc un individu noble, qui doit son rang à l'hérédité ; dans les cités grecques archaïques, il est le détenteur de l'autorité et il bénéficie d'une aisance financière qui lui permet de mener une vie de luxe et de loisirs. Ces trois champs de définition de l'aristocratie – politique, gentilice et économique – ont toutefois connu au cours des dernières décennies de profonds réajustements qui ont démontré le caractère largement théorique de la définition traditionnelle.

Pour nombre d'historiens, l'aristocratie grecque est d'abord *un régime politique* étroitement associé à la vie des cités archaïques. C'est là une conception qui trouve son origine chez les penseurs politiques grecs des V^e et IV^e siècles. Pour Hérodote, Thucydide ou Aristote, les régimes politiques se classent en fonction du nombre de gouvernants et de l'attitude qu'ils adoptent à l'égard des gouvernés. Ainsi existait-il, selon eux, six régimes possibles : royauté et tyrannie lorsqu'un seul commande ; aristocratie et oligarchie lorsqu'un petit nombre a le pouvoir ; république et démocratie lorsque l'ensemble du corps civique dirige. Selon ces mêmes penseurs antiques, les cités grecques connurent toutes la même évolution politique : aux royautés mythiques succédèrent des aristocraties à la suite d'un acte révolutionnaire ; puis, lorsque les gouvernants se détournèrent du peuple et ne pensèrent plus qu'à leur propre intérêt, les aristocraties se transformèrent en oligarchies ; advint alors un tyran, qui par sa politique populiste et d'antagonisme vis-à-vis des aristocrates, prépara l'avènement de la démocratie, forme parfaite de constitution à laquelle était parvenue l'Athènes classique. Ce schéma téléologique domina toute la pensée

1. Citons en particulier M. CÉBEILLAC-GERVASONI et L. LAMOINE (éds.), *Les élites et leurs facettes : les élites locales dans le monde hellénistique et romain*, Clermont-Ferrand, 2003 ; *Autocélébration des élites locales dans le monde romain : contextes, images, textes*, IF s. av. J.-C. – III s. ap. J.-C., Clermont-Ferrand, 2004.

2. Ainsi notamment E. STEIN-HÖLKESKAMP, *Adelskultur und Polisgesellschaft. Studien zur griechischen Adel in archaischer und klassischer Zeit*, Stuttgart, 1989 ; G. NAGY, « Aristocrazia : caratteri e stili di vita », dans S. SETTIS (éd.), *I Greci. Storia, Cultura, Arte, Società*. 2. *Una storia greca*. 1. *Formazione*, Turin, 1996, p. 577-598.

politique antique et moderne, de Polybe à Mogens Hansen, en passant par Montesquieu. Dépassant la pensée antique, les modernes s'empressèrent du reste de faire reposer le régime aristocratique des cités archaïques sur un groupe social particulier. Ainsi naissait la notion d'« aristocrates ». Depuis une vingtaine d'années pourtant, certains historiens commencent à dénoncer le caractère théorique, sinon artificiel, des distinctions naguère établies entre les divers régimes politiques, remettant en question par la même occasion nombre de certitudes anciennes¹. Si l'on s'en tient à la terminologie employée pour désigner l'élite dirigeante des cités archaïques, on constate aujourd'hui que « tyrans », « rois », « oligarques » et « aristocrates » ne sont guère plus que des appellations théoriques nées d'impératifs de classement ultérieurs, mais ne correspondent à aucune position institutionnelle particulière. Au contraire, ces distinctions tendent désormais à laisser la place dans la recherche contemporaine à une unique catégorie d'individus entreprenants qui réussirent à se ménager une part de l'autorité politique dans leur cité. Qui plus est, l'existence d'une élite dans les régimes démocratiques, peu envisageable dans le cadre d'une définition strictement politique de l'aristocratie, a été clairement mise en évidence. Même si tous les citoyens avaient en principe les mêmes droits devant les tribunaux et les mêmes pouvoirs à l'Assemblée, il existait bel et bien dans l'Athènes classique des individus privilégiés dont la prééminence reposait sur l'éducation, sur la richesse ou sur la naissance². Par la remise en question des catégories analytiques de la pensée antique, les études récentes sur l'histoire politique des cités grecques ont ainsi mis en garde les historiens contre les dangers d'une thématization excessive.

L'aristocratie archaïque fut également définie comme *une noblesse de naissance*. À l'exception de quelques rares réflexions chez Hippodamos de Milet, Platon et Aristote, les Anciens n'ont pas développé de pensée sociale en relation avec la définition des différents régimes politiques. Les Modernes, en revanche, se sont d'emblée attachés à décrire ce qu'ils pensèrent être la structure portante de l'élite dirigeante des cités archaïques. « L'existence d'un ordre nobiliaire, séparé et spécifié », écrivait Louis Gernet, « est un fait essentiel de structure »³. Vue sous cet angle particulier, l'aristocratie grecque, simple forme de constitution pour les Anciens, se transforma rapidement dans l'historiographie contemporaine en ordre social fondé sur la naissance, dont la cellule de base fut le *génos*. C'est à Fustel de Coulanges et à Eduard Meyer que nous devons la théorisation d'une telle structure sociale⁴. Dès la fin du XIX^e siècle, les aristocrates grecs furent donc assimilés aux patriciens romains ou à la noblesse

1. Pour un bilan de ces études, A. DUPLOUY, « Pouvoir ou prestige ? Apports et limites de l'histoire politique à la définition des élites grecques », *RBPh*, 83, 2005, p. 5-23.

2. J. OBER, *Mass and Elite in Democratic Athens. Rhetoric, Ideology, and the Power of the People*, Princeton, 1989.

3. L. GERNET, « Les nobles dans la Grèce antique », dans *Anthropologie de la Grèce antique*, Paris, 1968, p. 333-343 (citation, p. 337).

4. N.D. FUSTEL DE COULANGES, *La Cité antique*, Paris, 1864 ; Ed. MEYER, *Geschichte des Alterthums. Zweiter Band. Geschichte des Abendlandes bis auf die Perserkriege*, Stuttgart, 1893, p. 291-320.

d'Ancien Régime. Le *génos*, ensemble de familles nobles, fut considéré comme cette structure familiale immuable, ayant permis à ses membres de préserver leur position éminente dans la société et d'assurer leurs droits jusqu'à l'avènement des démocraties. Les études de Félix Bourriot et de Denis Roussel ont néanmoins montré en 1976 le caractère strictement artificiel de ce modèle historiographique¹. L'édifice social imaginé par les historiens de la seconde moitié du XIX^e siècle et unanimement accepté au XX^e siècle n'avait en tout état de cause jamais existé. Il n'existait en réalité en Grèce archaïque aucune structure familiale plus étendue que l'*oikos* – la famille restreinte – qui ait offert un quelconque soutien aux individus dans leur vie publique, qui les ait secondés dans leurs alliances ou qui leur ait porté main-forte dans leurs conflits. Il n'existait donc aucun obstacle gentilice à l'ascension d'hommes nouveaux, ni de garantie familiale contre une déchéance sociale. À l'opposition entre une aristocratie fermée de *génétes* et un *démós* revendicateur, venait ainsi se substituer un champ ouvert de compétition entre tous ceux qui visaient le haut de la société. Le caractère essentiel de la lutte des classes, reconnue par les historiens marxistes comme l'un des moteurs de l'histoire antique, s'en trouvait ainsi sérieusement tempéré, au moins pour les périodes antérieures au IV^e siècle, auxquelles on associe traditionnellement l'existence d'ordres sociaux antagonistes.

Enfin, l'aristocratie fut souvent assimilée à *une classe de nantis*. L'aristocrate est bien entendu un homme riche. Par sa fortune, il peut s'offrir des biens rares et précieux et entretenir un genre de vie luxueux. La relation établie par les historiens entre le statut social et la possession de biens a pourtant considérablement évolué au cours des dernières décennies². Aidés de divers modèles anthropologiques, les historiens de l'économie antique ont peu à peu inversé les perspectives. On se rend dès lors compte aujourd'hui que la thésaurisation et l'ostentation d'une richesse individuelle n'ont en fait jamais été valorisées en Grèce ancienne ; seule la redistribution d'une partie de ses biens offrait à l'individu une quelconque valorisation sociale. Autrement dit, les processus de circulation des richesses (comme le don, les liturgies ou l'évergétisme) entretiennent des rapports étroits avec l'établissement et l'entretien des hiérarchies sociales. Dans les cités archaïques et classiques, la richesse apparaît ainsi comme un instrument de la construction des statuts sociaux, bien avant peut-être d'en être le reflet mécanique. Le prestige engendré par certains usages valorisants de leurs biens permettait donc aux individus, en concurrence avec d'autres actions, de gagner ou de conforter leur position dans la société. Et si l'on affirme d'ordinaire, à la suite de Moses Finley, que le statut

1. F. BOURRIOT, *Recherches sur la nature du génos. Étude d'histoire sociale athénienne (périodes archaïque et classique)*, Lille, 1976 ; D. ROUSSEL, *Tribu et Cité. Études sur les groupes sociaux dans les cités grecques aux époques archaïque et classique*, Besançon, 1976.

2. Pour un détail de ces études, A. DUPLOUY, « L'aristocratie et la circulation des richesses. Apport de l'histoire économique à la définition des élites grecques », *RBPh*, 80, 2002, p. 5-24.

social des agents économiques eut des conséquences non négligeables sur la vie économique des cités grecques, on gagnerait sans doute à considérer que les mécanismes de circulation des richesses contribuèrent également à construire la hiérarchie sociale.

En somme, les assises politiques, gentilices et économiques sur lesquelles les historiens ont fondé la définition de l'aristocratie grecque ont été sensiblement nuancées. Au fur et à mesure que l'on remet sur le métier les anciens modèles, que l'on envisage d'autres catégories de documents ou intègre de nouvelles problématiques, la définition traditionnelle de l'aristocratie grecque se révèle de moins en moins opératoire. Dans tous ces domaines, l'aristocrate grec apparaît désormais comme un individu à la position instable, sans cesse amené à entretenir son statut, à renégocier son autorité et à déployer les moyens financiers nécessaires à ses ambitions sociales. Il n'en devient que plus malaisé de continuer à parler des « aristocrates grecs » comme s'il s'agissait d'une catégorie sociale bien connue, sur laquelle il est possible de construire une réflexion historique.

De la terminologie antique aux modes de reconnaissance sociale

À vrai dire, aucun des termes que nous utilisons aujourd'hui en français pour désigner les « catégories sociales supérieures » – ainsi désignerait-on de la manière la plus neutre notre sujet de recherche – n'existait en Grèce ancienne. « Noblesse » et « élite » sont des termes dérivés du latin et pétris par la civilisation romaine, tandis qu'« aristocratie », contrairement aux apparences, ne fut jamais utilisé par les Grecs dans le sens d'élite dirigeante. Le terme *aristocrateia* s'est toujours appliqué à un régime politique, auquel les Anciens n'ont jamais associé un groupe social particulier. Quant à *Aristocratès*, c'était tout au plus un nom propre. Le danger est donc grand, avec les mots que nous utilisons, de projeter sur les réalités antiques des concepts fortement teintés par l'histoire romaine, médiévale ou moderne.

La voie de la terminologie antique est-elle pour autant la solution à tous nos problèmes ? En 1981, Brigitte Schulz présentait une longue enquête sur les termes utilisés dans la littérature grecque, d'Homère à Aristote, pour désigner l'aristocratie grecque, exclusivement pensée selon les catégories aristotéliennes et modernes. Elle introduisait son propos par ces mots : « Das Ziel der vorliegenden Untersuchung ist es, zu analysieren, wie die Griechen selbst die soziale Gruppe, die wir heute mit dem Begriff 'Aristokratie' zu fassen suchen, im Laufe der historischen Entwicklung der Polisgesellschaft bezeichnet haben bzw. wie sie sich selbst bezeichnete »¹. On comprend bien évidemment le caractère réducteur de pareille investigation terminologique, où les conclusions sont en

1. B.J. SCHULZ, « Bezeichnungen und Selbstbezeichnungen der Aristokraten und Oligarchen in der griechischen Literatur von Homer bis Aristoteles », dans E.C. WELSKOPF (éd.), *Soziale Typenbegriffe*, III, Berlin, 1981, p. 67-155 (citation p. 67, c'est moi qui souligne).

réalité posées en prémices de l'enquête et où le choix des mots étudiés ne reflète au mieux que les préjugés modernes de l'auteur sur la nature de l'aristocratie antique. Qui plus est, l'anthropologie et la linguistique ont abondamment montré que les systèmes terminologiques ne peuvent en rien être tenus pour le reflet strict des structures sociales. Il ne suffit donc pas de lever le voile des mots pour découvrir les institutions anciennes ; n'étant qu'une réélaboration symbolique de la réalité sociale, le langage provoque d'inévitables effets de distorsion.

Pris à la lettre, certains mots entretiennent d'ailleurs des images trompeuses de l'aristocratie grecque. C'est le cas du terme « Eupatrides », qui désigne traditionnellement l'élite athénienne. D'ordinaire perçu comme une caste nobiliaire, ce groupe a eu une influence prépondérante sur la genèse de la conception moderne de l'aristocratie grecque. Pourtant, loin d'être une institution de très haute antiquité, les Eupatrides ne semblent être apparus, si l'on s'en tient aux plus anciennes occurrences du terme, que vers la fin du VI^e siècle dans un contexte politique particulier¹. À ce moment et durant toute l'époque classique, le terme désigna exclusivement les adversaires de la tyrannie de Pisistrate et de ses fils. Se targant d'être de « nobles défenseurs de leur patrie », ces Athéniens et leur descendance tirèrent durant quelques générations une fierté particulière de leur action politique. Avec le temps cependant, par un processus de décontextualisation historique et de restriction sémantique, le terme en vint progressivement à perdre son sens politique spécifique, pour désigner tout individu bien né – ou prétendant à cette qualité généalogique – à Athènes d'abord, puis dans n'importe quelle cité de Grèce, avant de s'étendre au monde romain et de devenir l'équivalent du latin *patricius*. Certes, pour l'auteur de la Souda² εὐπατρίδαι est un simple synonyme d'εὐγενεῖς, mais ce serait commettre une erreur de méthode que de plaquer les usages flottants et les significations sommaires de l'époque hellénistique ou des érudits byzantins sur les plus anciennes occurrences du terme.

Que l'on accepte ou pas mon interprétation (et ma démarche), il n'est de toute façon pas raisonnable de faire reposer la structure sociale de toutes les cités grecques archaïques et classiques sur l'analyse d'un seul terme, de surcroît forgé pour la seule Athènes. Sans nécessairement la rejeter et quels qu'en soient les résultats, l'historien des sociétés ne saurait en effet restreindre une enquête sur les fondements des élites grecques à une approche sémantique du vocabulaire social. Il s'agit aussi de se tourner vers la pratique sociale.

À la suite des travaux d'Oswyn Murray³, de nombreuses études se sont penchées ces dernières années sur le mode de vie des aristocrates. De la pratique

1. A. DUPLOUY, « Les Eupatrides d'Athènes, "nobles défenseurs de leur patrie" », *CCG*, 14, 2003, p. 7-22.

Voir également Th.J. FIGUEIRA, « The Ten Archontes of 579/8 at Athens », *Hesperia*, 53, 1984, p. 447-473.

2. Souda s.v. εὐπατρίδαι : εὐγενεῖς

3. O. MURRAY, *La Grèce à l'époque archaïque. Early Greece*, Toulouse, 1995, p. 215-234.

du banquet à l'élevage de chevaux, en passant par le luxe vestimentaire, l'homosexualité masculine et la participation aux grands concours panhelléniques, c'est tout un univers de comportements et de représentations que tentent de restituer les historiens. Grâce à son aisance économique, l'élite grecque aurait essentiellement été une « aristocratie de loisirs », passant ses journées dans le luxe et l'atmosphère raffinée des banquets, dans l'excitation des concours athlétiques et des parties de chasse, dans l'enchantement des poètes et des musiciens de cours. Par leurs comportements, les aristocrates parvenaient ainsi à rappeler à l'ensemble de la communauté leur statut prééminent. La notion de « pratiques aristocratiques », simples emblèmes d'une catégorie sociale privilégiée, ne va toutefois pas sans poser quelques difficultés. L'expression a en effet l'inconvénient de laisser croire à l'existence d'une classe aristocratique bien définie, aux contours précis et évidents, dont il suffirait d'observer et de décrire les comportements. Outre le cercle vicieux dans lequel s'enferme la démarche, il n'existait en réalité en Grèce ancienne aucune pratique sociale réservée exclusivement à certains individus. À l'inverse de la noblesse française d'Ancien Régime, concevoir l'aristocratie grecque comme un groupe distinct d'autres corps sociaux inférieurs n'a en effet aucun sens. Les historiens du droit nous ont appris que les seuls « statuts sociaux garantis par la loi » ne furent jamais à Athènes que ceux de citoyen, de métèque et d'esclave, le premier étant *de iure* constitutif d'un ordre privilégié par rapport aux deux autres¹. Il ne s'agit donc pas de se ranger derrière le concept commode de *status symbol*, où l'historien déciderait des pratiques qui sont « aristocratiques » sans même s'interroger sur la nature et la constitution de cette aristocratie, ni sur les processus au terme desquels ses membres auraient réussi à se réserver l'exclusivité de ces pratiques.

Le mode de vie des individus n'en fournit pas moins une piste de recherche stimulante. Celui-ci n'était-il que le reflet passif de la position occupée dans la hiérarchie sociale ? Ces comportements dits « aristocratiques » n'auraient-ils pas aussi contribué à la définition des rangs ? L'examen des sources antiques révèle en effet l'existence d'une multitude de pratiques sociales, apparemment ouvertes à tous, à travers lesquelles les individus manifestaient leur statut, mais surtout tentaient d'engranger un prestige reconnu par l'ensemble de la communauté. C'est ainsi que j'en suis progressivement venu à formuler la notion de *modes de reconnaissance sociale* et à aborder la problématique de la constitution des statuts sociaux sous un angle dynamique². Le concept a de multiples avantages. Sa formulation, tout d'abord, ne fait référence à aucun

1. P. CARTLEDGE, P. MILLET et S.C. TODD (éds.), *Nomos : Essays in Athenian Law, Politics and Society*, Cambridge, 1990 ; V. HUNTER et J. EDMONDSON (éds.), *Law and Social Status in Classical Athens*, Oxford, 2000 et notamment, dans ce dernier, la contribution de V. HUNTER, « Introduction : Status Distinction in Athenian Law », p. 1-29.

2. A. DUPLOUY, *Le prestige des élites. Recherches sur les modes de reconnaissance sociale en Grèce entre les ^x et ^v siècles avant J.-C.*, Paris, 2006.

groupe social constitué, dont certaines pratiques seraient l'apanage. Le concept intègre par ailleurs une double dimension, à la fois passive et active, tantôt de démonstration tantôt de construction de la position sociale. Les modes de reconnaissance sociale sont toutes ces pratiques qui rendaient évident le rang des individus et qui, en même temps, contribuaient à l'acquisition du prestige nécessaire aux ambitions de chacun. Face aux difficultés éprouvées pour assurer en amont le statut aristocratique sur des critères gentiles, politiques ou économiques, il s'agit en somme de chercher dans le comportement des individus une manière de définir par la pratique sociale la position reconnue à chacun. À une conception essentialiste de l'aristocratie grecque, se substitue ainsi une définition comportementale des élites anciennes.

Au cœur de cette hypothèse de travail réside un constat : comme l'attestent de nombreux textes antiques, le regard des autres et l'estime publique ou, à l'inverse, l'opprobre et la honte furent des préoccupations constantes pour les Grecs. Ces sentiments constituaient en réalité un mode d'évaluation permanent de la position sociale reconnue à chacun. En Grèce ancienne, le statut social ne sanctionnait pas seulement une position reçue à la naissance ; il devait surtout se gagner tout au long d'une vie par un investissement continu en temps et en moyens dans de multiples pratiques génératrices de prestige. Pour reprendre un vocabulaire bourdivin – qui n'est pas nécessairement anachronique –, tous les individus soucieux de conserver leur position sociale ou de gravir les échelons de la société pouvaient ainsi s'investir à profit dans des pratiques de distinction destinées à afficher ou à augmenter leur capital symbolique.

Je ne prendrai ici qu'un exemple. L'Athénien Cimon offre en effet l'image d'un individu qui multiplia sa vie durant les stratégies de reconnaissance sociale, investissant tous les espaces, tous les instants et tous les champs sociaux pour construire et conforter sa position dans l'Athènes du V^e siècle.

Un cas d'étude : Cimon l'Athénien

Malgré son ascendance prestigieuse, il serait faux de penser que le fils de Miltiade le Jeune avait un destin tout tracé d'« aristocrate » et qu'il sut conserver son rang dans l'Athènes démocratique en mettant ses « qualités innées » au service de la cité¹. À la mort de son père, Cimon était en effet loin d'être dans une position enviable et rien ne laissait augurer la carrière qu'il mena et le statut qu'il finit par occuper dans la cité.

Né d'une mère étrangère – fût-elle princesse thrace –, Cimon avait été élevé en Chersonèse de Thrace. Il n'avait découvert Athènes qu'en 493, lorsque son père dut plier bagages devant l'avancée de la flotte perse. De retour en ville, ce dernier fut traîné devant les tribunaux. On l'accusait en effet d'avoir exercé la

1. Telle est notamment la présentation du personnage chez E. STEIN-HÖLKEKAMP, *Adelskultur und Polisesellschaft*, p. 212-223 (*Aristokraten in der Demokratie*).

tyrannie en Chersonèse. Bien qu'il ait été acquitté à l'issue du procès, ce fut un motif d'accusation qui ne cessa de le poursuivre, lui et sa descendance. Élu stratège, Miltiade fut le principal artisan de la victoire de Marathon, mais l'éclat de son succès fut immédiatement terni par une sombre aventure. L'expédition qu'il entreprit peu après contre l'île de Paros tourna au désastre pour les Athéniens. Blessé au cours du siège de la ville, Miltiade fut traîné une seconde fois devant le tribunal populaire et accusé à son retour d'avoir trompé la confiance de ses concitoyens. L'affaire était menée par Xanthippe, le père de Périclès, qui avait épousé quelques années auparavant l'Alcméonide Agaristè. Pour services rendus à la patrie, Miltiade échappa de peu à la peine capitale, mais il fut condamné à une amende de cinquante talents – une somme colossale si l'on considère que le « cens » liturgique était au ^v^e siècle de trois ou quatre talents et que les grandes fortunes de l'Athènes classique ne dépassèrent jamais les soixante ou soixante-dix talents. Incapable de payer un tel montant, il mourut en prison en 489. Héritier de cette lourde amende et du déshonneur infligé à son père, Cimon dut rapidement réagir.

Selon Hérodote (VI, 136), l'amende de Miltiade fut finalement payée par Cimon, mais l'historien omet d'expliquer comment le jeune homme put se procurer une somme dont son père ne disposait manifestement pas. Selon le scholiaste d'Aelius Aristide, qui cite Éphore, Cimon s'était acquitté de l'amende en épousant une femme riche (γῆμαντα γυναῖκα πλουσίαν)¹. Diodore (X, 30, 1) et Cornélius Népos (*Cimon*, 1, 1) précisent que pour récupérer le corps et donner une sépulture à son père, Cimon prit sur lui d'endurer la peine de prison tant qu'il ne se serait pas acquitté des cinquante talents. Diodore (X, 32) poursuit son récit par cette histoire. Vers le même moment, un homme fortuné (τυρὸς πλουσίου) à la recherche d'un gendre riche vint trouver Thémistocle. Ce dernier lui conseilla de ne pas chercher « l'argent sans l'homme, mais l'homme sans l'argent », autrement dit d'accorder plus d'importance à l'individu qu'à sa fortune. Ce faisant, Thémistocle l'engagea à donner sa fille en mariage à Cimon. C'est ainsi, conclut Diodore, que Cimon devint un homme riche et put sortir de prison. Cimon épousa donc en premières noces Kleitoria fille d'Aristokratès, petite-fille d'Oulios². Malgré un nom prédestiné, Aristokratès n'a guère laissé de traces dans l'histoire de l'aristocratie athénienne. Il pourrait s'agir du symposiaste barbu nommé vers 490 sur une coupe du Peintre de Brygos³. Certes d'autres Aristokratès sont attestés au ^v^e siècle, mais celui-ci était manifestement connu à Athènes au début du siècle pour son faste. Il correspondrait en ce sens volontiers au portrait que dresse Éphore du beau-père de Cimon.

1. SCHOL. AEL. ARIST., vol. III, p. 515 Dindorf [= Éphore (*FGrHist* 70) F 64].

2. La politique matrimoniale de Cimon est un sujet particulièrement complexe, qui a suscité une abondante discussion dès l'Antiquité ; les sources principales sont PLUTARQUE, *Cim.*, 16, 1 ; *Per.*, 29, 2 ; *IG* II/III² 1388, 1400, 1447, 1451. Pour toute la discussion, A. DUPLOUY, *Le prestige des élites*, p. 94-108.

3. Beazley *ARI*² 371, n° 24, *Para* 365 et 367, *Add.*² 225 ; D. WILLIAMS, *CVA Grande Bretagne* 17, *British Museum*, 9, 1993, n° 43, pl. 58-59.

L'amende de son gendre étant considérable, il n'est pas certain que la bourse d'Aristokratès, aussi importante fût-elle, suffit à payer la totalité de la somme. Une seconde histoire de mariage laisse penser que Cimon mit également à contribution sa sœur Elpinice. Selon Plutarque (*Cimon*, 4, 8), Callias, l'un des riches citoyens d'Athènes (τῶν εὐπόρων), s'éprit d'Elpinice et se déclara prêt à payer l'amende de Miltiade ; Elpinice accepta et Cimon la donna en mariage. Selon Cornélius Népos (*Cimon*, 1, 3-4), moins avare en détails, le même Callias, dont « la naissance ne valait pas les richesses » (*non tam generosus quam pecuniosus*), proposa à Cimon de s'acquitter de l'amende, en échange de quoi le fils de Miltiade lui accorderait la main de sa sœur. Cimon commença par repousser sa proposition, puis se laissa convaincre par Elpinice qui ne supportait pas de voir son frère mourir en prison. Tout se passe donc comme si Elpinice avait été « vendue » par son frère, échangée contre une somme d'argent dont Cimon avait cruellement besoin. En mariant sa sœur à Callias, Cimon gagnait du reste un allié prestigieux, car il n'est pas vrai que Callias fut de piètre ascendance. C'était au contraire le petit-fils d'un personnage fameux, Callias fils de Phainippos. Outre ses succès olympiques, son grand-père était en effet resté célèbre dans la mémoire de chaque Athénien pour son irréductible opposition à Pisistrate¹. En plus d'une aide financière, Cimon gagnait donc par cette union la caution morale de l'héritier d'un adversaire notoire de la tyrannie athénienne. Ne doutons pas que ce rapprochement ait été fort utile à un homme qui tenta sa vie durant de réfuter toute affinité de sa famille avec la tyrannie. Pour sa part, Callias gagnait par cet accord la main de la fille du vainqueur de Marathon, ce qui n'était certainement pas une mauvaise opération pour un homme dont l'honorabilité était quelque peu assombrie par des activités dans les mines.

Parce qu'il établit des liens entre deux individus et leurs familles respectives (*oikoi*), l'acte social par essence qu'est le mariage constitue un mode de reconnaissance et, dans bien des cas, de promotion sociale des plus évidents. Le plus souvent, l'épouse ne constitue guère plus qu'une valeur sociale, un « bien précieux » proposé par le père ou sollicité par le futur époux, permettant à l'un et l'autre partis de créer des liens de solidarité et de récolter une plus-value symbolique, tout en faisant connaître leur position sociale à l'ensemble de la communauté. Comme bien d'autres de ses contemporains, Cimon sut choisir un beau-père avec diligence et trouver pour sa sœur, dont il était le tuteur, un mari providentiel, capable de l'aider à faire face aux difficultés du moment.

Une fois l'amende payée grâce à son mariage et à celui de sa sœur, Cimon ne s'en trouva pas pour autant dans une position plus favorable vis-à-vis de l'opinion publique. Aux dires de Plutarque (*Cimon*, 4, 4), le jeune homme commença en effet par avoir mauvaise réputation en ville, passant pour être indiscipliné et ivrogne. L'Athénien s'appliqua pourtant à redresser puis à asseoir

1. HÉRODOTE, VI, 121-122.

sa position ; ce fut au prix d'un investissement continu dans de multiples stratégies de reconnaissance sociale.

Il ne s'agit pas ici de refaire la biographie de Cimon¹, ni de détailler toute sa carrière, mais bien d'essayer de comprendre, à travers quelques comportements, les raisons de son ascension sociale et politique. Entre 478/7 et 462/1, avec diverses interruptions possibles, Cimon fut constamment réélu à la stratégie. En tant que commandant de l'armée athénienne, il fut dans une large part l'artisan de la politique impérialiste d'Athènes. De la conquête d'Eion à la soumission de Thasos, en passant par la bataille de l'Eurymédon, ses succès militaires furent innombrables et contribuèrent grandement à la mainmise d'Athènes sur la ligue de Délos et à son rayonnement à travers toute l'Égée. Il n'est guère nécessaire d'insister longuement sur le prestige que retire le chef d'armée victorieux auprès de ses concitoyens. Cette gloire militaire, Cimon sut encore l'accroître en localisant la dépouille de Thésée à Skyros et en chassant de l'île les pirates qui rendait la navigation dangereuse. Le stratège rapatria à Athènes les ossements du héros et fonda ainsi son culte, dont il fit l'expression symbolique de la politique hégémonique d'Athènes².

Grâce au butin fait sur l'ennemi, ses multiples campagnes militaires lui gagnèrent également une fortune considérable, qui dut rapidement trancher avec le relatif dénuement financier de sa jeunesse. Dans la mentalité grecque, il ne suffisait toutefois pas d'être riche pour se voir reconnaître un statut social prestigieux. Comme nous l'avons vu, seule la générosité des riches permettait à ceux-ci de présenter leur argent sous un jour favorable et de s'épargner ainsi le ressentiment de leurs concitoyens³. Et cela, Cimon l'avait parfaitement compris. Gorgias disait du stratège athénien qu'« il acquérait des richesses pour s'en servir et qu'il s'en servait pour être honoré »⁴ (Plutarque, *Cimon*, 10, 5). C'est ainsi, rapporte l'auteur de la *Constitution d'Athènes* (XXVII, 3), que Cimon s'acquittait magnifiquement des liturgies et qu'il entretenait beaucoup d'individus de son dème. Aucune de ses propriétés n'avait de clôture, afin que quiconque le voulait pût librement en cueillir les fruits. Théopompe (*FGrHist* 115 F 89) ajoute à cela que le stratège se faisait toujours accompagner de jeunes gens, qui glissaient quelques pièces de monnaie à celui qui, par manque, venait à sa rencontre. Et lorsqu'il voyait un citoyen mal vêtu, il l'engageait à échanger de vêtements avec l'un de ses compagnons. Cornélius Népos (*Cimon*, 4, 3) précise qu'il avait pris l'habitude d'accorder des funérailles dignes à ceux que la pauvreté avait réduits à l'indigence. Cette dernière pratique est l'interprétation la plus large qui soit

1. De ce point de vue, toutes les sources sont examinées par H. SWOBODA, « Kimon » [2], *RE* XI/1, 1921, col. 438-453.

2. Cf. D. VIVIERS, « Démocratie athénienne et symbolisme théséen », *RPhA*, 13, 1995, p. 67-80.

3. Sur le pouvoir de l'argent, J.K. DAVIES, *Wealth and the Power of Wealth in Classical Athens*, Salem, 1981 ; J. OBER, *Mass and Elite in Democratic Athens*, p. 192-247.

4. Sur les divers sens du jugement de Gorgias, D. MUSTI, « Il giudizio di Gorgia su Cimone in tema di XPHMATA », *RFIC*, 112, 1984, p. 129-153.

d'un mode de reconnaissance sociale relativement fréquent en Grèce ancienne. Celui-ci consiste pour des parents, des compagnons d'armes ou des amis à prendre en charge l'organisation des funérailles ou la réalisation du monument funéraire d'un proche défunt, auquel on rend ainsi hommage (*gêras thanotôn*) tout en profitant de l'occasion pour occuper la place dans ce lieu de démonstration sociale qu'est par excellence la nécropole¹. Enfin, Plutarque (*Cimon*, 13, 5-7) note que la vente des prises faites lors de la bataille de l'Eurymédon permit aux Athéniens de financer la construction du mur sud de l'Acropole, tandis que Cimon aurait contribué sur ses propres deniers à poser les fondations des Longs murs, sans compter les platanes qu'il fit planter sur l'agora et les espaces verts qu'il fit aménager du côté de l'Académie. « En raison de tous ces bienfaits » (ἐκ δὴ τούτων ἀπάντων), conclut Théopompe (*loc. cit.*), « il était honoré et était devenu le premier citoyen » (πρῶτος τῶν πολιτῶν). Nous avons là l'illustration du labeur continu de Cimon pour gagner l'estime de ses concitoyens et ainsi définir son statut social au sein de la communauté athénienne.

Cimon ne s'arrêta pas là. Il s'attacha également à énoncer son ascendance, ou plutôt celle de son « ancêtre adoptif », Miltiade l'Ancien. Rappelons en effet que Miltiade le Jeune et son fils Cimon n'étaient apparentés à l'Œciste de Chersonèse que par les femmes – Cimon Coalémos, le père de Miltiade le Jeune, était un frère utérin de Miltiade l'Ancien (Hérodote, VI, 103). On s'accorde néanmoins à penser que c'est à l'initiative de Cimon que Phérécyde (*FGrHist* 3 F 2) exposa la descendance du héros Philaios² : « Philaios fils d'Ajax s'établit à Athènes ; de lui, naquit Daiklos ; de lui, Épilykos ; de lui, Akestor ; de lui, Agénor ; de lui, Oulios ; de lui, Lykès ; de lui, Tophôn ; de lui, Laios ; de lui, Agamestor ; de lui, Teisandros ; de lui, Hippokleidès, sous l'archontat duquel, à Athènes, furent instituées les Panathénées ; de lui, Miltiade, qui colonisa la Chersonèse. » Ainsi fixée, la généalogie de Miltiade l'Ancien comprenait une série de personnages tous plus prestigieux les uns que les autres, auxquels il était intéressant d'être associé. Par exemple, le nom Épilykos devait évoquer la mémoire du fameux magistrat qui, d'après la *Constitution d'Athènes* (III, 5), avait donné son nom au siège du polémarque, l'Épilykeion. Relevons également les raisons idéologiques qui ont poussé Phérécyde à faire de Miltiade l'Ancien un fils d'Hippokleidès, alors qu'Hérodote (VI, 34) affirme qu'il était le fils d'un Cypsélos, lui-même probable petit-fils du tyran de Corinthe. Face à l'accusation de tyrannie qu'avait endurée Miltiade le Jeune en 493, la forte connotation tyrannique associée au nom même de Cypsélos était sans nul doute un élément qu'il valait mieux tenter de dissimuler. Offrir pour père à l'Œciste de Chersonèse son cousin germain Hippokleidès, l'archonte sous lequel furent

1. Pour une mise en série de cette pratique, A. DUPLOUY, *Le prestige des élites*, p. 119-149.

2. Parmi l'abondante bibliographie suscitée par ce passage, retenons G. HUXLEY, « The Date of Pherekydes of Athens », *GRBS*, 14, 1973, p. 137-143 ; D. VIVIERS, « Historiographie et propagande politique au V^e siècle a.n.è. : les Philaïdes et la Chersonèse de Thrace », *RFIC*, 115, 1987, p. 288-313 ; A. DUPLOUY, *Le prestige des élites*, p. 58-64 (où l'on trouvera tous les détails de l'analyse).

instituées les Panathénées, mais également pour aïeul le propre père de ce dernier, Teisandros, assurait de bien meilleurs ancêtres et évitait des associations gênantes. Enfin, notons que la présence d'un Oulios dans la généalogie de Miltiade l'Ancien peut notamment s'expliquer comme un hommage rendu au père d'Aristokratès, juste retour des choses envers un homme qui avait offert à Cimon de payer l'amende du procès de 489 tout en lui cédant sa fille en mariage. Énoncer une ascendance était devenu dans l'Athènes du ^v siècle un mode de reconnaissance social particulièrement prisé, qui s'était développé en relation avec l'apparition de généalogistes professionnels. Comme d'autres exemples le montreraient aisément, l'objectif essentiel des généalogies n'était nullement de rendre compte du passé familial avec l'exactitude et la précision d'un registre d'état civil moderne. Elles résultaient essentiellement d'une volonté d'accumuler le renom du plus grand nombre possible d'ancêtres et d'endosser le prestige des exploits dont ils étaient l'auteur. Toute l'habileté de Cimon fut donc de récupérer à son avantage une lignée avec laquelle il n'entretenait, du strict point de vue familial – c'est-à-dire de l'*oikos* –, aucun lien et d'avoir su s'inscrire lui aussi comme héritier de Philaios. On voit ainsi combien la généalogie de Miltiade l'Ancien a pu s'imposer comme un instrument au service des intérêts de Cimon.

Bien entendu, les critiques ne cessèrent pas à l'encontre d'un homme aussi en vue. Nos sources ont conservé diverses traditions hostiles. Périclès, son principal adversaire politique, semble être à l'origine d'une série d'attaques, directes ou indirectes, qui sont loin d'avoir été toutes très honorables. Diverses anecdotes stigmatisent par exemple la prétendue petite vertu d'Elpinice, la sœur de Cimon. Celle-ci aurait eu des relations incestueuses avec son frère ; elle aurait également eu une relation avec le peintre Polygnote de Thasos et n'aurait pas hésiter non plus à faire des avances répétées à Périclès. Vraies ou fausses, ces rumeurs circulaient dans l'opinion publique athénienne¹. Plutarque (*Cimon*, 16, 1) rapporte également que Périclès ne manquait jamais une occasion de se moquer (ὄνειδίζειν) des enfants de Cimon en raison de leur mère (μητρῶον γένος). Il était facile en effet prendre pour motif de railleries le nom de l'épouse de Cimon, Kleitoria, qui prêtait facilement à des jeux de mots et à des plaisanteries salaces en relation avec l'organe féminin (κλειτορίς). Dans l'arène politique et sur la place publique, tous les coups étaient permis pour discréditer un adversaire. Parce que la position sociale et l'autorité morale de chacun en dépendaient, il était essentiel de contrôler l'opinion publique, d'assombrir ou d'illuminer l'image que l'on donnait des autres et de soi.

1. PLUTARQUE, *Cim.*, 4, 6 ; 14, 5 ; 15, 4 ; *Per.*, 10, 5-6 ; 28, 6-7 ; ATHÉNÉE, XIII 589e. Déjà un ostrakon, témoin précieux de l'opinion publique athénienne des années 460, rapporte la rumeur ; cf. P. SIEWERT (éd.), *Ostrakismos-Testimonien, I, Die Zeugnisse antiker Autoren, der Inschriften und Ostraka über das athenische Scherbengericht aus vorhellenistischer Zeit (487-322 v. Chr.)*, Stuttgart, 2002, p. 92-93 (T 1/67).

Les adversaires de Cimon continuèrent à s'acharner sur lui. En 463, au retour de la campagne conduite contre Thasos, le stratège fut poursuivi en justice, notamment par Périclès, pour avoir « manqué d'initiative ». Mal étayée et peu crédible alors que Cimon rentrait d'une campagne victorieuse, l'accusation n'aboutit pas et ses adversaires durent encore attendre quelques mois pour l'éliminer politiquement en le faisant ostraciser en 462/1¹. Cimon ne dut toutefois pas attendre la fin des dix années d'exil imposé pour rentrer dans sa patrie. Sous la pression populaire, Périclès, mis en difficulté à la suite de la campagne spartiate contre Tanagra (été 457), n'eut d'autre solution que de faire revenir Cimon, dont les bonnes relations avec Sparte aideraient à trouver un terrain d'entente. Cimon rentra donc à Athènes, probablement dès 457, grâce à un décret dont Périclès fut lui-même l'auteur².

Comme l'ont supposé Wade-Gery et Connor³, il est fort probable que l'accord conclu avec Périclès comporta également l'obligation pour Cimon de prendre une nouvelle épouse dans le « clan » alcméonide, son précédent mariage s'étant sans doute terminé par un divorce ou par la mort de Kleitoria. Pareille entente n'était pas une première dans l'histoire athénienne. Dès vers le milieu du VI^e siècle, Mégacès, marginalisé par ses alliés, n'avait trouvé d'autre solution que de faire revenir d'exil Pisistrate en lui offrant la main de sa fille, afin de regagner sa place dans la société athénienne⁴. De telles unions permettaient en effet aux deux partis en présence de lier leurs destins et de maintenir ainsi un *statu quo* bénéfique à tout le monde. Vaincu aux frontières de l'Attique par les Spartiates et mis en difficulté dans Athènes, Périclès fit donc revenir d'exil son ancien adversaire afin d'apaiser la clameur de l'Assemblée, à condition qu'il épouse l'Alcméonide Isodikè et qu'il n'intervienne plus dans les affaires intérieures. Si l'alliance entre Mégacès et Pisistrate fut rapidement remise en question par le refus du tyran d'avoir des enfants de sa nouvelle épouse, Cimon se garda bien de commettre pareille erreur.

Selon le scholiaste d'Aelius Aristide, qui tire ses informations d'Éphore, Cimon eut en tout six enfants : Éleios, Lakédaimonios, Thessalos, Miltiade, Cimon et Peisianax⁵. De ces six enfants, les deux premiers, en raison de leur âge, et probablement le troisième sont assurément nés de son mariage avec Kleitoria⁶. Peisianax est en revanche un nom alcméonide – c'est en particulier

1. PLUTARQUE, *Cim.*, 14 ; *Per.*, 10 ; cf. H. SWOBODA, « Kimon » [2], *RE XI/1*, 1921, col. 447-449.

2. PLUTARQUE, *Per.*, 10, 4-5. La date du retour de Cimon à Athènes est discutée. H. SWOBODA, « Kimon » [2], *RE XI/1*, 1921, col. 449-450 et A.E. RAUBITSCHKE, « Kimons Zurückberufung », *Historia*, 3, 1954, p. 379-380 ont montré que le témoignage de Théopompe (*FGHist* 115 F 88), qui place le retour de Cimon cinq ans après son ostracisme, n'a pas de raison d'être mis en doute.

3. H.T. WADE-GERY, « The Question of Tribute in 449/8 B.C. », *Hesperia*, 14, 1945, p. 221 n. 21 ; W.R. CONNOR, « Two Notes on Cimon », *TAPhA*, 98, 1967, p. 71 ; *Id.*, *The New Politicians of Fifth-Century Athens*, Princeton, 1971, p. 58-62.

4. Cf. HÉRODOTE, I, 60

5. SCHOL. AEL. ARIST., vol. III, p. 515 Dindorf.

6. Comme l'affirme Stésimbrote de Thasos et contrairement au témoignage de Diodore le Périégète (cf. PLUTARQUE, *Cim.*, 16, 1). Sur cette question, A. DUPOUY, *Le prestige des élites*, p. 104-106.

celui du frère d'Isodikè¹ – et il est vraisemblable qu'il s'agisse d'un enfant issu du second mariage, comme d'ailleurs Miltiade et Cimon. Le scholiaste d'Aelius Aristide souligne en effet la différence de consonnance, tantôt étrangère tantôt familiale, du nom des enfants de Cimon et il est fort possible que cette différence onomastique reflète une distinction entre les enfants des deux lits. Marié à Isodikè et ayant conclu un accord avec Périclès, Cimon s'attacha sans doute à mettre en valeur le passé familial.

Privé d'un rôle central dans la politique athénienne désormais menée par Périclès, Cimon n'en continua pas moins à conforter son image. Par deux monuments érigés à Athènes et à Delphes, Cimon développa un vaste programme artistique au centre duquel se trouvait son père Miltiade le Jeune. C'est en effet très vraisemblablement de cette époque que date la peinture de Marathon exécutée dans la stoa Poikilè, où Miltiade était représenté au premier plan en train d'exhorter les combattants². Il faut dire que le bâtiment lui-même avait été érigé en marge de l'agora par les soins de Peisianax. C'est d'ailleurs sans doute pour rendre hommage à son beau-frère que Cimon donna ce nom à l'un des fils récemment nés d'Isodikè. Les deux hommes avaient en ce sens su profiter de l'alliance nouvellement scellée. En plus d'Athènes, Cimon chercha à célébrer la victoire de Marathon et le succès de son père auprès de la clientèle du sanctuaire de Delphes. Pausanias (X, 10, 1-2) rapporte avoir vu à Delphes un groupe statuaire, œuvre de Phidias, dédié « en guise de dîme sur le butin de Marathon ». Les historiens s'accordent depuis longtemps à y reconnaître la marque de la propagande cimonienne et à situer son édification dans les années de gloire de Cimon³. Comme le révèle la composition du groupe, l'offrande était tout entière à la gloire de Miltiade⁴. Après avoir célébré la descendance de Philaios en jouant sur des liens familiaux tenus avec l'Éciste Miltiade l'Ancien, Cimon mettait désormais à contribution son père, Miltiade le Jeune, et ses haut-faits. Assurément, la tâche n'était pas simple. Il fallait en effet compter avec une opinion publique athénienne qui, depuis Thémistocle, avait fait de Salamine un moment essentiel de la démocratie alors naissante, tout en réhabilitant la mémoire d'un homme mort sous le coup d'une condamnation populaire et d'une lourde amende. Il fallut certainement toute l'habileté de Cimon pour savoir donner à la bataille de Marathon et à la victoire de son père la place importante qu'elles reçurent désormais dans le discours civique, notamment dans les oraisons funèbres⁵. Cimon avait ainsi instrumentalisé la gloire acquise par son père à Marathon pour servir son propre prestige.

1. J.K. DAVIES, *Athenian Propertied Families. 600-300 B.C.*, Oxford, 1971, p. 377-378 (9688, viii).

2. PAUSANIAS, I, 15, 3 ; CORNÉLIUS NEPOS, *Milt.*, 6 ; ESCHINE, *Ctes.* [III], 186.

3. Autrement dit, avant son ostracisme, comme le pense R. KRUMEICH, *Bildnisse griechischer Herrscher und Staatsmänner im 5. Jahrhundert v. Chr.*, Munich, 1997, p. 99 ou bien, après son retour d'exil, comme le croit U. KRON, *Die zehn attischen Phylenheroen. Geschichte, Mythos, Kult und Darstellung*, Berlin, 1976, p. 218 et comme je serais moi-même enclin à le penser.

4. P. VIDAL-NAQUET, « Une énigme à Delphes. À propos de la base de Marathon (Pausanias X, 10, 1-2) », dans *Le chasseur noir. Formes de pensée et formes de société dans le monde grec*, Paris, 1981, p. 381-407.

5. N. LORAUX, *L'invention d'Athènes. Histoire de l'oraison funèbre dans la cité « classique »*, Paris, 1981, p. 157-173.

On voit en somme, par cet exemple célèbre, combien un statut social privilégié ne repose pas tant sur un héritage familial que sur un labeur constant, sur un investissement continu en temps et en moyens, pour construire puis conforter sa position dans l'opinion publique.

La structure sociale des cités grecques

La dynamique des modes de reconnaissance sociale et leur impact sur la position sociale des individus nous obligent à repenser la manière dont s'organisaient les sociétés grecques archaïques et classiques.

Notons tout d'abord que la distinction ancienne et traditionnelle entre « faits de structure » et « faits de représentation » apparaît à bien des égards comme stérile et doit être dépassée. Pour nombre d'historiens de l'aristocratie, les multiples pratiques sociales auxquelles se livrent les individus découlent de l'état d'une société. Aussi y aurait-il une différence de nature entre les éléments censés structurer la communauté (en particulier le sang, le pouvoir et l'argent) et ceux qui en seraient tout au plus le reflet (le banquet, la chasse, le don, l'offrande...). À bien y regarder pourtant, les modes de reconnaissance sociale ne semblent pas être le produit d'une structure sociale particulière. Au contraire, ces pratiques contribuaient à donner à la société son caractère et sa structure. Aussi les « faits de représentation » apparaissent-ils souvent en Grèce ancienne comme les principaux « faits de structure ».

La diversité des pratiques auxquelles eurent recours les Grecs est considérable. Selon l'époque et selon la cité, les modes de reconnaissance sociale privilégiés varièrent grandement en concernant à peu près tous les lieux et tous les instants de sociabilité. De la place publique au champ de bataille, du mariage aux funérailles, les pratiques de distinction mises en œuvre par les individus entreprenants investissaient une multitude de champs sociaux. L'étendue de la communauté prise à témoin – celle qui reconnaît à l'individu le statut auquel il prétend – varie du reste elle aussi, allant du voisinage à la sphère internationale¹.

Le renouvellement continu des modes de reconnaissance sociale et les transferts entre champs sociaux qui en résultèrent semblent avoir constitué deux constantes majeures dans le fonctionnement des sociétés grecques archaïques et classiques. Si, par mimétisme, un nombre croissant d'individus adopte les pratiques qui ont permis à d'autres de marquer leur rang, celles-ci perdent progressivement leur efficacité et en viennent à être dépréciées. En rivalisant d'originalité et en se dotant constamment de nouveaux instruments de prestige, les individus s'offraient en revanche la possibilité de maintenir à un haut niveau

1. Sur cette question A. DUPLOUY, « Du voisinage à la sphère internationale. Cercles de collectivité et niveaux d'énonciation des modes de reconnaissance sociale dans l'Athènes classique », dans J.-Chr. COUVENHES et S. MILANEZI (éds.), *Individus, groupes et politique à Athènes*. Actes du colloque organisé à l'Université François Rabelais Tours (7-8 mars 2005), Tours, 2007, p. 35-55.

le capital symbolique récolté et d'acquérir ainsi une certaine renommée. Tous ces changements n'impliquaient cependant pas, contrairement à une opinion répandue¹, des bouleversements incessants dans la structure et le fonctionnement des sociétés grecques archaïques et classiques. La dynamique des modes de reconnaissance sociale était continue : sitôt un comportement disparaissait-il, sitôt était-il remplacé par un autre. Passant d'une pratique funéraire à l'énonciation d'une ascendance ou à la conclusion d'un mariage, les transferts entre champs d'investissement étaient constants. Cette réalité impose d'ailleurs à l'historien contemporain de diversifier ses domaines d'investigation et de prendre en compte tous les types de documents disponibles (des textes littéraires aux inscriptions, sans oublier la culture matérielle), s'il ne veut pas restituer des évolutions sociales trop tranchées – telles une « disparition de l'aristocratie » – qui n'ont pas de raison d'être.

Cette dynamique des modes de reconnaissance sociale peut en revanche expliquer le renouvellement constant des catégories sociales supérieures auquel on assiste en Grèce archaïque et classique. L'idée que des familles ou des groupes traversent les âges et se maintiennent inchangés durant des siècles est en effet une conception largement théorique. Ce qui est vrai pour l'Europe médiévale et moderne² l'est aussi pour l'Antiquité grecque. De fait, très rares sont les groupes dont l'action et l'influence sont attestées au-delà de quelques générations. Évoquant en arrière-plan le prologue des *Histoires* d'Hérodote (I, 5), Aristote (*Rhétorique*, 1390b) notait : « la fertilité touche certaines lignées humaines, comme il en arrive des pays, et si la race est bonne, des hommes exceptionnels en naissent pour un temps, puis elles déclinent » ; et de donner pour exemples les descendants de Cimon, de Périclès et d'Alcibiade. Prenons Cimon justement. Le premier individu de sa lignée qui ait eu un quelconque relief est son grand père, Cimon Coalémos, vainqueur dans trois olympiades à la course de chars (sans doute en 536, 532 et 528), avant d'être assassiné par les fils de Pisistrate³. Quant aux fils du stratège de l'Eurymédon, conformément à l'opinion d'Aristote, ils ne brillèrent guère en politique. Trois générations tout au plus, soit moins d'un siècle, ont donc donné ses lettres de noblesse à cette lignée, car il ne s'agit pas d'y associer la longue généalogie dressée par Phérécyde, sinon à oublier qu'il n'y avait entre les deux qu'un rapport par les femmes. En réalité, les époques archaïque et classique ont connu en permanence la disparition de certaines lignées et l'émergence de nouveaux groupes, provoquant une recomposition sociale incessante de l'élite. Des témoignages comme ceux de Théognis ou du Vieil Oligarque ne sont donc à

1. *Contra* p.ex. I. MORRIS, *Burial and Ancient Society. The Rise of the Greek City-State*, Cambridge, 1987, p. 151-154 (à propos de la raréfaction des marqueurs de tombes entre 750 et 700 et entre 500 et 430). Voir en particulier les remarques de Fr. DE POLIGNAC, « Entre les dieux et les morts. Statut individuel et rites collectifs dans la cité archaïque », dans R. HÄGG (éd.), *The Role of Religion in the Early Greek Polis*, Stockholm, 1996, p. 31-40.

2. K.F. WERNER, *Naissance de la noblesse*, p. 127-131.

3. HERODOTE, VI, 103.

cet égard nullement représentatifs d'une « aristocratie archaïque aux abois » ou « sur la défensive », mais bien le reflet d'une situation individuelle de désarroi¹. Réciproquement, les cas d'hommes nouveaux furent monnaie courante : des individus sans passé prestigieux – ou bien, comme Cimon, dans une situation initiale difficile – gagnèrent parfois le sommet de la société grâce à divers modes de reconnaissance sociale. Prenons l'exemple de Thémistocle qui, aux dires d'Hérodote (VII, 143), n'était qu'un « homme nouvellement parvenu au rang des premiers citoyens » (ἄνθρωπος ἐς πρώτους νεωστὶ παριών). Selon Plutarque (*Thémistocle*, 1, 1), « son origine fut trop obscure pour avoir contribué à sa gloire » et « son père, Néoclès, ne faisait pas partie des hommes fort en vue (τῶν ἄγαν ἐπιφανῶν) à Athènes ». Si l'on en croit Thucydide (I, 138, 6), il rejoignit pourtant dans l'opinion publique le Spartiate Pausanias parmi les « Grecs les plus illustres de son temps » (λαμπροτάτους γενομένους τῶν καθ' ἑαυτοὺς Ἑλλήνων).

D'après ces exemples s'esquisse un élément essentiel de la structure de certaines cités grecques, la forte mobilité sociale. Loin d'assigner à chacun une position définitive ou d'établir des barrières juridiques insurmontables entre diverses catégories sociales, les communautés grecques archaïques et classiques semblent avoir privilégié un laisser-faire, où chaque citoyen pouvait trouver sa place dans la hiérarchie humaine. Si naître dans une bonne famille apportait assurément quelque avantage, il faut reconnaître que c'était un héritage fait de potentialités, qui devaient être actualisées par un travail de tous les instants. À vrai dire, le rang de chacun dans la hiérarchie sociale se déterminait sans doute de manière très souple, en fonction des divers modes de reconnaissance sociale. Selon l'originalité et la diversité des stratégies mises en place par chaque individu, il était possible, en l'espace d'une ou deux générations, d'améliorer et de consolider une position sociale. Comme le montre très clairement l'exemple de Cimon, faire feu de tout bois, diversifier les modes de reconnaissance sociale et leur niveau d'action permettait d'optimiser le résultat global. Cet investissement de chacun dans de multiples stratégies de prestige déterminait ainsi autant de statuts relatifs (*relative status*) qu'il y avait d'individus sur l'échiquier social.

La structure sociale des cités grecques archaïques et classiques apparaît en somme comme un *continuum*, fait de multiples statuts aux frontières mal définies et très perméables. Rares étaient ceux qui disposaient d'un capital symbolique exactement équivalent, accordé par le même cercle d'individus ou en fonction de pratiques identiques. Pour caractériser pareille structure sociale très ouverte, Moses Finley utilisait naguère l'image d'un « spectre de statuts »², qui paraît particulièrement appropriée à décrire la nature des sociétés grecques antiques. Dans ces conditions, l'existence d'une ligne de partage nette entre une

-
1. *Contra* e.a. G. NAGY, « Theognis and Megara : A Poet's Vision of his City », dans Th.J. FIGUEIRA et G. NAGY (éds.), *Theognis of Megara. Poetry and the Polis*, Baltimore, 1985, p. 22-81. Voir plutôt H. VAN WEES, « Megara's Mafiosi. Timocracy and Violence in Theognis », dans R. BROCK et St. HODKINSON (éds.), *Alternatives to Athens. Varieties of Political Organisation and Community in Ancient Greece*, Oxford, 2000, p. 52-67.
 2. Plusieurs études, reprises dans M.I. FINLEY, *Économie et société en Grèce ancienne*, Paris, 1984, p. 145-218.

aristocratie et le reste de la population devient très problématique, car il n'est guère possible de s'entendre sur une limite inférieure à laquelle s'arrêterait la composition de cet hypothétique groupe social. Les cités grecques archaïques et classiques n'ont jamais arrêté de critères stables et définitifs permettant de définir un quelconque groupe privilégié au sein de la communauté – si ce n'est bien entendu le corps civique dans son ensemble, seule véritable noblesse de naissance digne de ce nom dans l'Antiquité grecque, avec tout ce que cela implique comme droits et devoirs héréditaires. Tout au plus pouvons-nous constater l'existence de diverses élites (au sens le plus neutre du terme), aux contours flous et perméables, où la position de chaque individu dépendait avant tout de l'estime publique, celle que la communauté dans laquelle il s'inscrivait voulait bien lui reconnaître en relation avec ses comportements.

Une culture de l'*agôn* et son régionalisme

Le propre des héros d'Homère est d'affirmer leur supériorité sur leur adversaire ou du moins d'aspirer à celle-ci en toute occasion et en tout domaine. « Toujours être le meilleur et surpasser les autres », recommandait Hippoloque à son fils Glaucos (*Il.*, VI 208), tout comme Pélée à Achille (*Il.*, XI 784). Énoncé dès les poèmes homériques, cet idéal n'en finit pas d'être mis en application par les Grecs, puisqu'il régit tous les comportements de distinction. La nature exacte de cette éthique de l'émulation, autant d'ailleurs que son influence sur le comportement des individus et sur l'échelle d'évaluation de la communauté, n'a toutefois pas reçu ces dernières années toute l'attention critique qu'elle méritait.

Certes, aucune étude récente ne soutient sur ce point la comparaison avec l'analyse pénétrante que Jacob Burckhardt proposa à la fin du XIX^e siècle dans sa *Griechische Kulturgeschichte* (1898-1902). La définition d'une mentalité agonistique constitue certainement l'un des apports majeurs de l'historien allemand à la compréhension de la civilisation grecque¹. Il y voyait une expression spécifique de l'aristocratie archaïque, telle qu'elle était alors – et pour longtemps encore – pensée dans les études historiques. Selon Burckhardt, les nobles qui régnaient sur les cités grecques y trouvaient un élément de valorisation et leur vie entière fut modelée sur ce principe. Toute occasion était propice à entrer en compétition avec leurs pairs, avec pour seule récompense l'honneur et le prestige. Si un trait toutefois distinguait les âges récents de l'époque archaïque, c'était bien, selon Burckhardt, le recul de l'idéal agonistique. Avec l'instauration des régimes démocratiques, les couches sociales sur lesquelles reposait l'*agôn* dans toutes ses manifestations perdirent leur pouvoir et souvent même leur richesse. Plus aucune victoire au concours ne garantirait

1. J. BURCKHARDT, *Griechische Kulturgeschichte*, t. IV, Berlin-Stuttgart, 1902, p. 61-168 et 213-219 ; trad. angl. *The Greeks and Greek Civilization*. Translated by Sheila Stern. Edited with an Introduction by Oswyn Murray, Londres, 1998, p. 160-213.

désormais la moindre influence dans la cité. Si ce n'est à l'occasion à Athènes dans la pratique des liturgies, l'idéal agonistique ne gouverna plus rien en Grèce et disparut bientôt. À l'invitation de Burckhardt, les historiens de la Grèce ancienne prirent donc l'habitude d'associer étroitement la mentalité agonistique à l'époque archaïque et à une catégorie sociale particulière. Ainsi défini, l'*agôn* constitua durant tout le XX^e siècle l'un des axes majeurs de l'analyse des comportements de l'« aristocratie archaïque »¹.

Tout se passe comme s'il y avait eu de la part des historiens une volonté tacite de faire reposer la mentalité agonistique sur cette prétendue « aristocratie archaïque ». Pourtant, les manifestations de cette éthique de vie particulière dépassent de loin les limites chronologiques fixées par Burckhardt², autant d'ailleurs qu'elle se retrouve dans une très large frange de la population. N'oublions pas qu'en Grèce ancienne le statut social reposait essentiellement sur l'estime portée par la communauté à l'égard des individus entreprenants. Autrement dit, c'est toute une communauté qui partage ces valeurs de dépassement de soi et des autres.

Cela étant dit, il convient peut-être de rappeler l'opinion naguère exprimée par Friedrich Nietzsche, dans un texte qu'il termina en décembre 1872, alors qu'il était jeune collègue et grand admirateur de Burckhardt à l'université de Bâle³. Bien qu'accordant la même importance à l'*agôn* en Grèce ancienne, Nietzsche n'en avait pas moins sur cette question une conception plus large que son aîné. Bien avant l'esquisse du *Zarathoustra* (1883), où le philosophe appliquerait à l'homme moderne et développerait considérablement cette vision du monde, le professeur de philologie classique énonçait dans quelques pages intitulées *Homer's Wettkampf* sa conception de l'*agôn* antique. Contrairement à Burckhardt, Nietzsche tenait la joute pour « la plus noble et la plus fondamentale des idées grecques ». Loin de l'associer à une catégorie sociale particulière ou à une époque spécifique, il considérait au contraire la mentalité agonistique comme une expression de l'esprit grec dans toute son essence. C'était là une vision qui, à bien des égards, correspond à la dynamique des modes de reconnaissance sociale.

Il ne s'agit toutefois pas de s'en tenir à cette idée. En l'occurrence, il ne convient guère de supposer chez *tous* les Grecs, à l'instar de Nietzsche, une propension presque compulsive à la compétition. Car si la mentalité agonistique n'a de limites ni sociales ni chronologiques, il ne s'agit sans doute pas pour

-
1. Citons notamment E. STEIN-HÖLKESKAMP, *Adelskultur und Polisgesellschaft*, p. 104-122 ; O. MURRAY, *La Grèce à l'époque archaïque*, p. 215-234.
 2. Comme le rappelle notamment, dans ce volume, P. HAMON, « Des "aristocraties" grecques à l'époque hellénistique ? », p. 83, qui évoque « une donnée structurelle de la vie civique jusqu'à la fin de l'époque hellénistique ».
 3. Fr. NIETZSCHE, « Homer's Wettkampf », dans G. COLLI et M. MONTINARI (éds.), *Friedrich Nietzsche. Kritische Gesamtausgabe*, III, 2, *Nachgelassene Schriften 1870-1873*, Berlin, 1973, p. 277-286 ; trad. franç. « La joute chez Homère », dans *Friedrich Nietzsche. Œuvres philosophiques complètes. Écrits posthumes 1870-1873*, Paris, 1975, p. 192-200.

autant d'un universel culturel grec. En effet, la mécanique des modes de reconnaissance sociale n'est pas attestée dans toutes les cités. La mentalité agonistique, autant que les pratiques qui en sont l'expression et le dynamisme social qui en résulte, apparaît plutôt comme un trait culturel, certes très fréquent en Grèce ancienne, mais dont l'extension connut des variations régionales indéniables. La distribution géographique des stratégies sociales révèle en effet des attitudes distinctes vis-à-vis de la mentalité agonistique. Nous les retrouvons essentiellement en Attique, en Corinthie, en Argolide, dans les Cyclades et sur la côte d'Asie Mineure. Cette distribution régionale semble ainsi liée à un courant culturel « ionien » qui affectionne – ou du moins ne réfrène pas – les stratégies individuelles de valorisation sociale.

S'il est permis de parler d'une culture grecque de l'*agôn*, il faut aussitôt rappeler que chaque cité se caractérise par une culture spécifique¹ et que l'idéal agonistique n'est que l'un des multiples traits qui composent éventuellement celle-ci. Distinguer à l'échelle de la Grèce plusieurs régions cohérentes fut au cœur des travaux récents de Ian Morris. Prenant essentiellement appui sur la culture matérielle, l'historien identifie quatre régions, qui prirent forme vers le XI^e siècle et préservèrent leur singularité au moins jusqu'à la fin de l'archaïsme². Parmi celles-ci, Morris esquisse les contours d'une « Grèce centrale », qui correspond aux contrées bordant le bassin égéen : l'Ionie, les Cyclades, l'Eubée, l'Attique, la Corinthie et l'Argolide. À de rares exceptions près, c'est là l'aire géographique qui offre, aux époques archaïque et classique, le plus de traces de ces comportements de prestige. Aux critères essentiellement archéologiques retenus par Morris s'ajouterait donc un trait plus étroitement lié aux individus, à leur système de valeurs et d'action, qui viendrait renforcer la réalité et la cohérence de la région ainsi esquissée. La nécessité d'appréhender la mentalité agonistique comme un « trait culturel », plutôt que comme une « pensée de classe », contribuerait ainsi à l'élaboration d'une géographie culturelle de la Grèce. Ce n'est peut-être pas là le moindre des intérêts d'une recherche sur l'aristocratie que d'offrir *in fine* un prisme permettant d'appréhender la diversité des cités grecques. L'étude des élites ouvrirait ainsi, au-delà de l'histoire sociale, sur une histoire des identités.

Alain DUPLOUY

-
1. Sur la relation entre culture et cité, J. BOARDMAN, « Culture and the City », dans A. VERBANCK-PIERARD et D. VIVIERS (éds.), *Culture et Cité. L'avènement d'Athènes à l'époque archaïque*, Bruxelles, 1995, p. 1-14.
 2. I. MORRIS, « Homer and the Iron Age », dans I. MORRIS et B. POWEL (éds.), *A New Companion to Homer*, Leyden, 1997, p. 535-559 ; *Id.*, « Archaeology and Archaic Greek History », dans N. FISCHER et H. VAN WEES (éds.), *Archaic Greece : New Approaches and New Evidence*, Londres, 1998, p. 1-92.